



Compte-rendu de la commission paritaire nationale des bibliothécaires du 29 janvier 2015

Les commissaires paritaires bibliothécaires du SNASUB-FSU ont tout d'abord rappelé, dans leur motion, la ligne défendue par le SNASUB-FSU (voir : [Motion CAPN Bibliothécaires](#)) et expliqué comment ils envisageaient ce nouveau mandat.

L'administration a répondu que les groupes de travail de l'agenda social de l'Enseignement supérieur allaient commencer en février 2015. Le processus sera piloté à l'instar de celui de l'enseignement scolaire par Bernard LEGENDRE. Quatre groupes de travail (GT) devraient être ouverts :

- non-titulaires
- responsabilité sociale de l'employeur
- mobilité
- carrières

Pour l'administration, les discussions sur la mise en place de critères pour la gestion des carrières en CAPN devraient trouver leur place dans ce groupe de travail. Elle a précisé que si, après l'état des lieux nécessaire, ceci n'était pas possible, la DGRH resterait évidemment ouverte à la discussion.

Attribution des réductions d'ancienneté

Seuls les agents ayant eu un entretien professionnel peuvent y prétendre : 590 agents étaient éligibles, 556 d'entre eux (94,24 %) ont bénéficié d'un entretien professionnel. Le nombre de mois pouvant être distribués correspondait à 90% des agents éligibles, soit 531 mois à distribuer (seul 30% peuvent bénéficier de 2 mois : 165 agents). Après examen des tableaux proposés par l'administration, il restait 22 mois à distribuer. Nous avons rappelé nos critères à l'administration :

- que le plus grand nombre d'agents éligibles en bénéficie ;
- que chaque agent bénéficie de 3 mois en trois ans ;
- que la distribution des mois soit en cohérence avec les entretiens professionnels.

Une nouvelle fois, nous remarquons que la BnF ne joue pas le jeu (5 agents arrivaient avec la 1e distribution de l'administration à 5 mois et 10 autres à 4 mois). Nous avons proposé de baisser 3 agents de 2 mois et 11 de 1 mois et de remonter 2 agents de 2 mois et 13 autres d'un mois. Pour les autres établissements de la Culture nous avons proposé deux mois à 2 agents oubliés et 1 mois pour deux autres à la BPI. Pour l'Enseignement supérieur, nous avons proposé 2 mois pour 5 agents et 1 mois pour 6 agents ayant tous eu reçu un « NON » de leur établissement, mais là encore, sans cohérence avec les entretiens.

A l'issue d'une interruption de séance l'administration nous a proposé pour la BnF de descendre d'un point les 5 agents qui arrivaient à 5 mois, d'augmenter de 2 mois un des deux agents proposés par la parité syndicale et d'un mois 5 des 13 proposés. Sur les propositions que nous avons faites pour le reste de la Culture, trois sur quatre ont été acceptées (soit 5 mois distribués), et enfin pour l'ESR : 2

mois pour 3 des 5 noms proposés et 1 mois pour les 2 autres, ainsi qu'un mois pour nos 6 propositions, auxquels ont été ajoutés deux autres agents.

388 agents ont bénéficié d'une réduction d'ancienneté soit 65,76% des agents éligibles.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement,

Les Commissaires paritaires Bibliothécaires du SNASUB-FSU

Catherine LANCHA

SCDU Jean Moulin Lyon 3

catherine.lancha@univ-lyon3.fr

04 78 78 79 12

Christian VIÉRON-LEPOUTRE

SCDU Franche-Comté

christian.vieron-lepoutre@univ-fcomte.fr

06 13 49 65 32

Anne DE MAUPEOU

BULCO

anne.de-maupeou@univ-littoral.fr

03 28 23 74 63

Céline RIDET

SCDU Aix-Marseille

celine.ridet@univ-amu.fr

04 13 55 39 11

Se syndiquer, aujourd'hui, c'est important.

Si vous voulez en savoir plus sur le SNASUB-FSU :

<http://www.snasub.fr/spip.php?article6>

